

Échos DP Cadres SNCF Réseau

Réunion du 16 Mai 2017

La réunion s'est déroulée sous la présidence de M Gilles CHEVAL Directeur Territorial Auvergne Rhône Alpes.



INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU RESEAU

Un schéma directeur de réseau à moyen terme est engagé (horizon 2030) pour Auvergne Rhône Alpes, intégrant les évolutions socio-économiques de la région. Cette étude réexamine l'état du réseau, les travaux à prévoir, les grands projets (25 milliards, auxquels s'ajoutent 8,5 milliards pour la liaison Lyon Turin).

L'objectif est de faire des propositions actualisées à la Région et l'Etat.

Actuellement dix schémas sont à l'étude avec chacun un chef de projet :

- étoile Lyon St Etienne,
- étoile Annemasse Genève,
- étoile Grenoble,
- étoile Clermont,
- axe LGV,
- axe Dijon Marseille Montpellier,
- axe Paris Clermont,
- axe Lyon Ambérieu Modane,
- schéma Fret,
- lignes 7 à 9.

Ces dossiers conduits par la Direction Territoriale donnent lieu à un partage avec les DET EIC et Maintenance et Travaux.

Un focus est également fait sur le bâtiment 10 bis cours de Verdun, à Lyon, car il convient désormais de préparer aussi le déplacement d'EALE et de la CCT LGV.

GESTION DES CARRIERES

Le nom du nouvel arrivant sur le poste d'assistant production SES au pôle Maintenance (Qualif G) de l'Infrapôle LGV SEE a été annoncé en réunion d'entité, alors que le poste n'était même pas paru à la bourse de l'emploi.

L'UNSA Ferroviaire redemande que chaque poste vacant donne lieu à une offre de poste permettant aux agents de faire connaître leur souhait de mobilité et d'évolution de carrière.

EMPLOI DE TRAVAILLEURS CDD ET INTERIM

On note 5 postes cadres tenus actuellement par des salariés en CDD et 11 salariés en intérim sur des emplois du collège Cadre.

L'UNSA Ferroviaire rappelle que le recours aux contrats précaires pour couvrir des emplois permanents est proscrit par la loi.

En particulier, le recrutement de CDD, pour combler momentanément des postes pérennes et à pourvoir, pose problème. L'UNSA Ferroviaire considère que le CDD n'est pas adapté. Il est ensuite quasiment impossible de recruter ces salariés puisque le recrutement dans le GPF impose un processus strict (sélection avec passage en agence d'évaluation et recrutement, et visite médicale).

Alors que le renvoi brutal et illégal à mi contrat d'un salarié CDD recruté momentanément sur un poste de Cosec à l'Infrapôle LGV SEE met l'agent en grandes difficultés, l'UNSA Ferroviaire redit son opposition et demande d'anticiper les recrutements en CDI ou Statut.

La Direction emploie aussi des retraités en intérim. Pour l'UNSA Ferroviaire, la formule est de très mauvais goût, compte tenu du taux de chômage élevé chez les jeunes.

TELETRAVAIL

19 cadres télétravaillent. C'est très peu !

Direction Territoriale :	5 cadres
EIC Rhône Alpes :	5 cadres
Infrapôle Rhodanien :	4 cadres
Infrapôle LGV SEE :	2 cadres
Infralog Lyon :	2 cadres
EIC Auvergne Nivernais :	1 cadre
Infrapôle Auvergne Nivernais :	0 cadre
Infrapôle Alpes :	0 cadre
Infralog Alpes :	0 cadre
EIC Alpes :	0 cadre

On note toujours une absence de télétravail sur la région Alpes et nous rappelons que le télétravail est un facteur de performance. Le télétravail permet au salarié d'être plus en forme, de travailler au calme, d'être plus concentré. Par ailleurs, le gain de temps de transport est généralement réinvesti entre le travail et la vie personnelle. Le télétravail contribue à une baisse de l'absentéisme en entreprise. C'est également un facteur d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et un facteur contributif à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise puisqu'il réduit la pollution liée aux transports. C'est donc une opportunité aussi pour l'Entreprise.

L'UNSA Ferroviaire appelle à une augmentation du télétravail, et conseille aux cadres intéressés de faire des demandes écrites.

MIXITE : LES TAUX DE FEMINISATION

Direction Territoriale :	25,0 %
EIC Rhône Alpes :	21,7 %
EIC Auvergne Nivernais :	20,0 %
Infralog Lyon :	16,0 %
Infrapôle LGV SEE :	14,8 %
Infrapôle Rhodanien :	14,1 %
Infrapôle Auvergne Nivernais :	13,6 %
Infrapôle Alpes :	13,2 %
EIC Alpes :	8,1 %
Infralog Alpes :	6,7 %

On note que, comme pour le télétravail, les établissements chambériens sont encore les plus mauvais et donc peu en adéquation avec les évolutions de la société.

Rappelons au passage que tous les DET sont pourtant dans l'obligation d'appliquer la Directive RH 00881 « accord en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité ».

L'UNSA Ferroviaire rappelle que le télétravail et l'évolution de la mixité sont des critères de modernisme.

FORFAIT EN JOURS

S'agissant d'une modification de l'organisation du travail, le forfait en jours, qui a donné lieu à un accord signé par l'UNSA Ferroviaire, passe désormais en CHSCT. Mais la Direction a décidé de procéder aux consultations en réunissant seulement une instance de coordination des CHSCT par établissement. Ce qui limite la participation à trois membres par CHSCT.

La Délégation DP cadres a fait remarquer au Président, que les cadres déjà peu représentés dans les CHSCT, ne figurent pas dans les membres retenus en IC CHSCT alors que c'est leur collègue qui est le plus concerné !

Consulter sur le forfait en jours, via une IC CHSCT, est une aberration, un manque de respect des cadres et une volonté affichée de rompre le dialogue social avec l'encadrement.

Par ailleurs le forfait en jours amène encore des questions pratiques auxquelles la Direction n'est pas à même de répondre :

-En particulier on ne sait toujours pas s'il va y avoir des évolutions concernant le compte temps (RQ). Va-t-on toujours « créditer » des RQ (1 RQ pour 13 j ou 24 j de travail et/ou congés) alors que le forfait en jours prévoit l'attribution d'un nombre fixe de repos en début d'année ? Quand seront modifiés les outils informatiques ?

-Pour les agents qui choisiront de travailler 5 jours de plus, dans quel compte seront retranchés ces jours (Congés ou RQ) ?

BOUCHONS D'OREILLES MOULES (BOM)

Alors que le métier M&T s'apprête à procéder au déploiement des BOM avec risque ferroviaire et que cela nécessitera d'assurer la formation du personnel (obligation code du travail), et d'accompagner les premiers chantiers sous PICB, se pose le problème des moyens humains pour aider les DPX et les préventeurs.

La réponse de la Direction est que cela sera abordé en IC CHSCT (cette fois-ci nationale, avec un seul membre par CHSCT). Aucun DPX ou préventeur ne sera présent dans cette instance.

Encore un manque de considération de la Direction vis-à-vis de l'encadrement.

L'UNSA Ferroviaire note décidément une dégradation du dialogue social de la part des directions Métier et des DET.

TRAVAIL DE NUIT

Certaines entités Maintenance et Travaux Alpes travaillent désormais les nuits du dimanche au jeudi (précédemment du lundi au vendredi). Les cadres qui sont amenés à suivre les briefings des chantiers en début de nuit, à effectuer la veille la nuit et à préparer ces chantiers sont désormais conduits à travailler du dimanche soir au vendredi en journée (donc sur 6 jours).

L'UNSA Ferroviaire demande à la Direction d'examiner attentivement les conséquences sur les conditions de travail, notamment à l'occasion de la mise en place du forfait en jours.

OUICAR

La communication d'entreprise a publié différents articles sur le fait que des voitures de service vont être louées à des clients, à Lyon Part Dieu, en partenariat avec OUICAR, avec le double marquage des voitures SNCF et OUICAR.

Le président indique que pour Auvergne Rhône Alpes, il ne s'agit pas de véhicules affectés à SNCF Réseau (seulement G&C).

L'UNSA Ferroviaire rappelle son opposition à la location de véhicule SNCF Réseau (besoin en cas d'urgence le week-end, nécessité d'avoir des véhicules en bon état....).

ADRESSE MAIL

Le président indique que l'adresse @sncf.fr ne sera pas supprimée et que celle @reseau.sncf.fr n'est en fait qu'un alias de la précédente.

MODIFICATION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

Les cadres se plaignent du nombre important de textes réglementaires qui sortent et du manque d'accompagnement. Le président explique que les établissements s'efforcent d'accompagner ces textes mais il est constaté que cela se fait de manière assez inégale, selon les établissements.

L'UNSA Ferroviaire dénonce une charge de travail et des responsabilités toujours plus importantes pour l'encadrement.

TRAIN DE LA SECURITE

Le train de la sécurité sera à Nevers / Clermont le 29 mai et à Lyon-Perrache le 7 juin.

L'UNSA Ferroviaire est défavorable à cette formule qui ne permettra pas à tous les agents de participer.

L'information devrait être démultipliée ensuite via un kit de déploiement.

EVS ET CARTES DE PAIEMENT PROFESSIONNELLES

L'Infrapole Rhodanien impose la carte bancaire de paiement platine à ses jeunes cadres. L'UNSA Ferroviaire rappelle que le RH 00131 qui prévoit le paiement de frais de déplacement est toujours applicable. Le choix entre EVS et carte bancaire doit demeurer.

DIRECTEURS REGIONAUX INFRA (DRI)

Le président indique que les DRI travaillent selon un régime spécifique :

Régime sur 3 types de journée de service, 182 jours par an, et 4 semaines de congés !!

L'UNSA Ferroviaire rappelle que les DRI qualification H ne sont pas des cadres dirigeants et qu'il est illégal de s'affranchir des accords d'entreprise et de branche.

GIR

Le rapport 2016 de situation comparée entre les femmes et les hommes montre que les femmes cadres à M&T gagnent moins que les hommes, hors EVS, et ceci sur chacune des qualifications du collègue cadre.

Certes la proportion de temps partiel n'est pas forcément la même chez les hommes et les femmes, de même que l'ancienneté, mais l'UNSA Ferroviaire craint que les GIR concourent aussi à creuser les écarts de rémunération. Le management et les évaluations sont encore le plus souvent réalisés sans modernisme, en fonction du temps de présence journalier et avec des stéréotypes profitant plus aux hommes.

La Délégation UNSA Ferroviaire avait demandé à avoir les moyennes des GIR par genre et qualification. Le président ne souhaite pas donner suite, expliquant entre autres que ces moyennes n'apporteraient pas nécessairement d'éclairage.

Pour l'UNSA Ferroviaire, les GIR sont attribuées sans transparence. Le défaut de réponse en instance DP Cadres contribue à accentuer ce manque de transparence.

L'éventuelle discrimination des femmes ne semble pas préoccuper la Direction !

L'UNSA Ferroviaire rappelle aussi que la GIR, outre le problème de manque d'équité salariale, accentue la pression managériale et le stress. Dans ce sens, la GIR constitue une forme de régression sociale.

*La prochaine réunion des DP Cadres est prévue **Mardi 27 juin 2017**
Nous restons à votre disposition pour collecter vos questions jusqu'au 15 juin*



L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.

Si vous souhaitez recevoir automatiquement les publications DP Cadres du bureau régional de l'UNSA FERROVIAIRE, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à thevenot.n@unsa-ferroviaire.org et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.

Vous pouvez consulter notre site via : Intranet ou Internet <http://www.unsa-ferroviaire.org>

VOS DELEGUES DU PERSONNEL CADRES UNSA FERROVIAIRE

TITULAIRES		
1. CHANDELIER	FREDERIC	EIC ALPES
2. THEVENOT	NADINE	INFRAPOLE LGV SUD-EST EUROPEEN
3. FRADIN	CHRISTOPHE	INFRAPOLE AUVERGNE-NIVERNAIS
4. GALLIANO	DENIS	INFRALOG ALPES
5. MAS	DIDIER	EIC RHONE ALPES
6. BRACHER AUGAGNEUR	ALEXIA	INFRAPOLE ALPES
7. BUZIO	LIONEL	EIC ALPES
8. MOUNIER	DENIS	INFRAPOLE RHODANIEN
9. CALLAC	HERVE	INFRAPOLE LGV SUD-EST EUROPEEN
10. FRAIZY	PIERRE	INFRAPOLE LGV SUD-EST EUROPEEN

SUPPLEANTS		
1. BONTEMS	THOMAS	INFRALOG LYON
2. BELLIERES	ERIC	INFRAPOLE AUVERGNE-NIVERNAIS
3. ROLLAND	PATRICK	INFRAPOLE RHODANIEN
4. BAILLEUX	SYLVAIN	INFRAPOLE LGV SUD-EST EUROPEEN
5. FOUILLEN	DENIS	Direction TERRITORIALE SNCF RESEAU AURA
6. MOSCATO	DEMETRIO	INFRAPOLE LGV SUD-EST EUROPEEN
7. BOUCHOUX	RICHARD	INFRAPOLE LGV SUD EST EUROPEEN
8. BROCARD	FRANCOIS	EIC RHONE ALPES
9. JOLIE	CHRISTIAN	INFRAPOLE ALPES
10. BLOT	LUDOVIC	INFRAPOLE AUVERGNE-NIVERNAIS

En DP Cadres SNCF RESEAU AUVERGNE RHONE ALPES, l'UNSA Ferroviaire a obtenu 53 % des suffrages aux dernières élections professionnelles et 10 sièges sur 17.

L'UNSA Ferroviaire est la première Organisation syndicale chez les cadres.

A noter que la commission de notation des cadres Sud-Est découle des suffrages DP et compte 6 délégués de commission UNSA Ferroviaire sur un total de dix délégués (2 Cgt et 2 Cfdt).

Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer, contactez-nous

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org
ur.chambery@unsa-ferroviaire.org
ur.clermont@unsa-ferroviaire.org